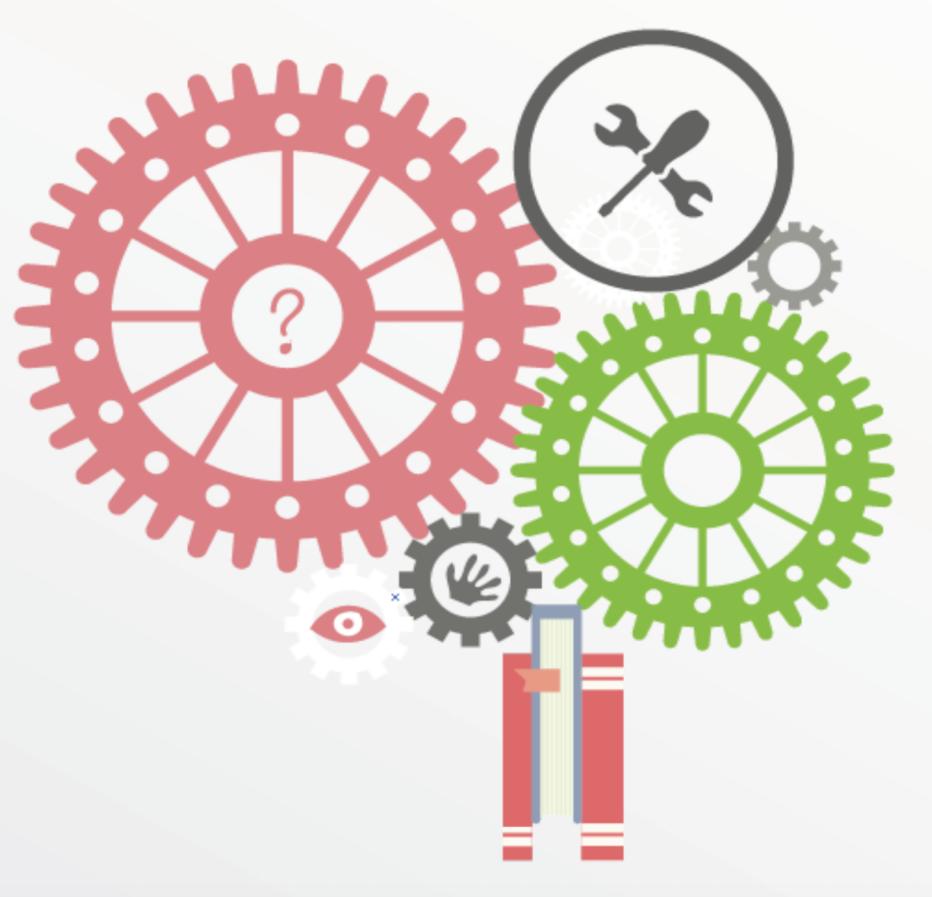




UN OUTIL PRÉCURSEUR POUR
AIDER LES AGENTS /
FONCTIONNAIRES À
DISTINGUER :

- CE QUI RELÈVE DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE DES USAGERS,
- CE QUI ENTRAVE LE VIVRE-ENSEMBLE,
- CE QUI PEUT AMENER DES RISQUES POUR L'INDIVIDU ET POUR LA SOCIÉTÉ...



NOORAPPLI
GESTION DE LA LAÏCITÉ
Aide à la gestion de la laïcité au
sein des institutions et des usagers

OUTIL INFORMATIQUE À L'USAGE
DES AGENTS TERRITORIAUX ET FONCTIONNAIRES



Dans un contexte où il devient fondamental de distinguer ce qui relève de la liberté de conscience de ce qui révèle un dysfonctionnement pouvant aller jusqu'à un début de radicalisation...

PRATIQUES RELIGIEUSES

COMMENT SAVOIR SI LE COMPORTEMENT OU LA PRATIQUE LIÉ À DES CONVICTIONS RELIGIEUSES PEUT LÉGITIMENTMENt S'EXPRIMER OU S'IL DOIT ÊTRE INTERROGÉ ET ANALYSÉ?



PRATIQUES RELIGIEUSES

Fait religieux

QUELLES RÉPONSES ?



La manifestation relève de la liberté individuelle et/ou de culte

La manifestation entraîne des questionnements sur le registre du "vivre ensemble" et demande une transmission des repères de laïcité

Les comportements et les discours ne relèvent plus des droits et devoirs du fait religieux et peuvent amener des risques pour la société

La manifestation montre un début de lien avec un discours radical et questionne la nécessité d'une prévention

Avec NOORAPPLI, les agents et fonctionnaires seront épaulés pour gérer la situation de manière objective sans discrimination, idéologie ou affectivité avec simplement 1 journée de formation.

EST-IL POSSIBLE
D'AVOIR UNE GESTION
DU FAIT RELIGIEUX
À LA FOIS
NON DISCRIMINATOIRE
ET NON LAXISTE ?

LIBERTÉ, DROIT OU
DYSFONCTIONNEMENT ?

Fait religieux

QUELLES
RÉPONSES ?

LES ITEMS DE L'OUTIL

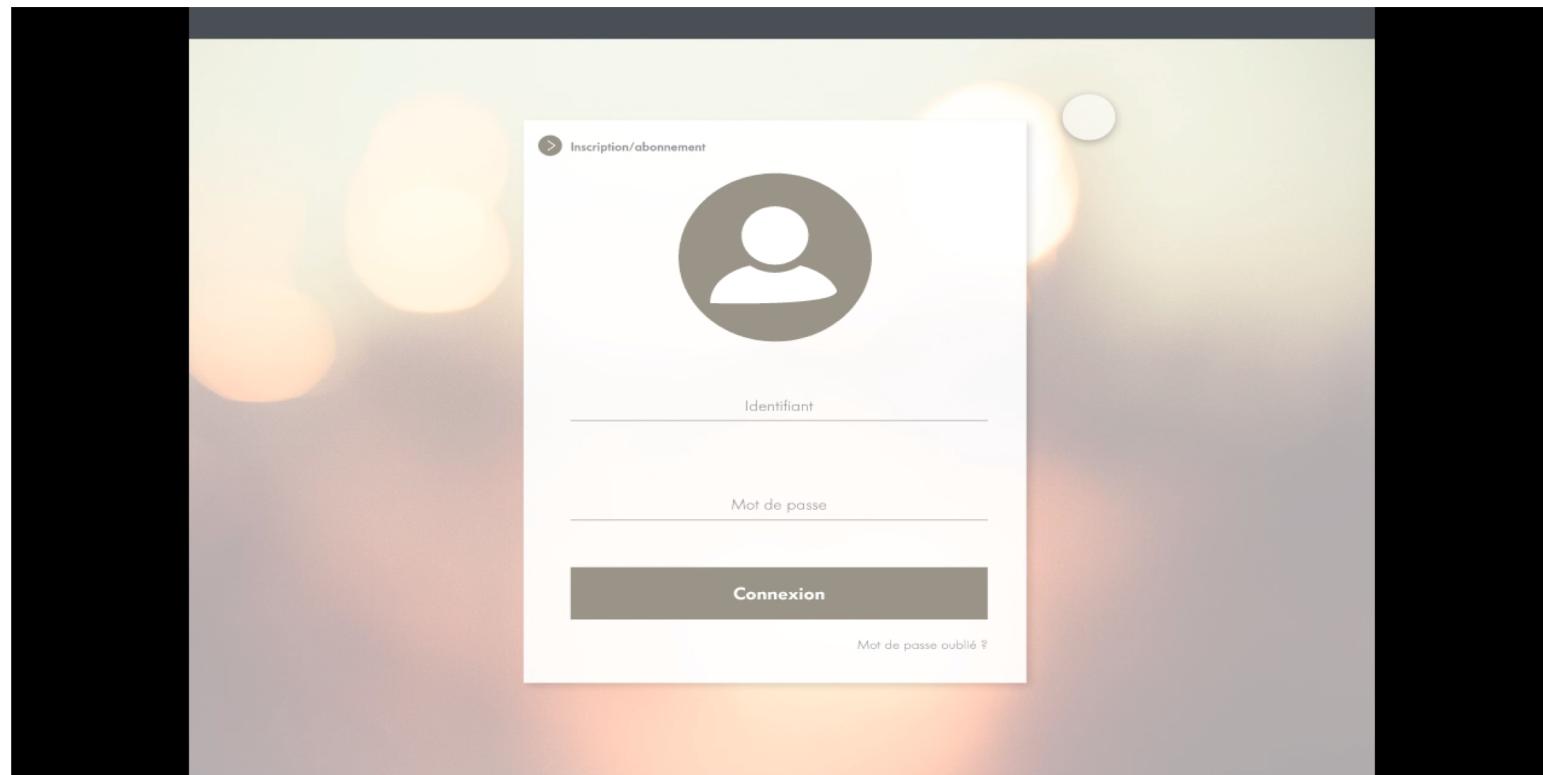
CROYANCES ET RÉPERCUSSIONS SUR LE VIVRE-ENSEMBLE

RELATIONS AUX CROYANCES RELIGIEUSES

RÉPERCUSSIONS SUR LA VISION DU MONDE, SUR LA REDÉFINITION DE SOI ET DES AUTRES

RELATION À LA FAMILLE ET AUX AMIS		► RELATION AUX IMAGES ► RELATION À LA TV ET À LA MUSIQUE ► RELATION AU LIEU DE CULTE ► PERCEPTION DE L'ILLICITE ► PERCEPTION DES DIFFÉRENTES FAÇONS DE SE VOILER ► PERCEPTION DE LA NOTION DE "FIN DU MONDE" ► PERCEPTION DE LA NOTION DE MARTYR ► CONCEPTION DE LA HIJRA ► CONCEPTION DU DJIHAD DÉFENSIF ► CONCEPTION DU TAKFIR ► ETC.
RELATION À L'APPRENTISSAGE ET AUX LOISIRS		
RELATION AUX RÉSEAUX SOCIAUX		
RELATION À LA DIVERSITÉ CULTUELLE		
RELATION AU SALAFISME PIÉTISTE		
RELATION À L'ARABIE SAOUDITE		
RELATION À LA MIXITÉ		
RELATION À L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES		
PERCEPTION DES ATHÉES		
PERCEPTION DU MARIAGE		
ETC.		

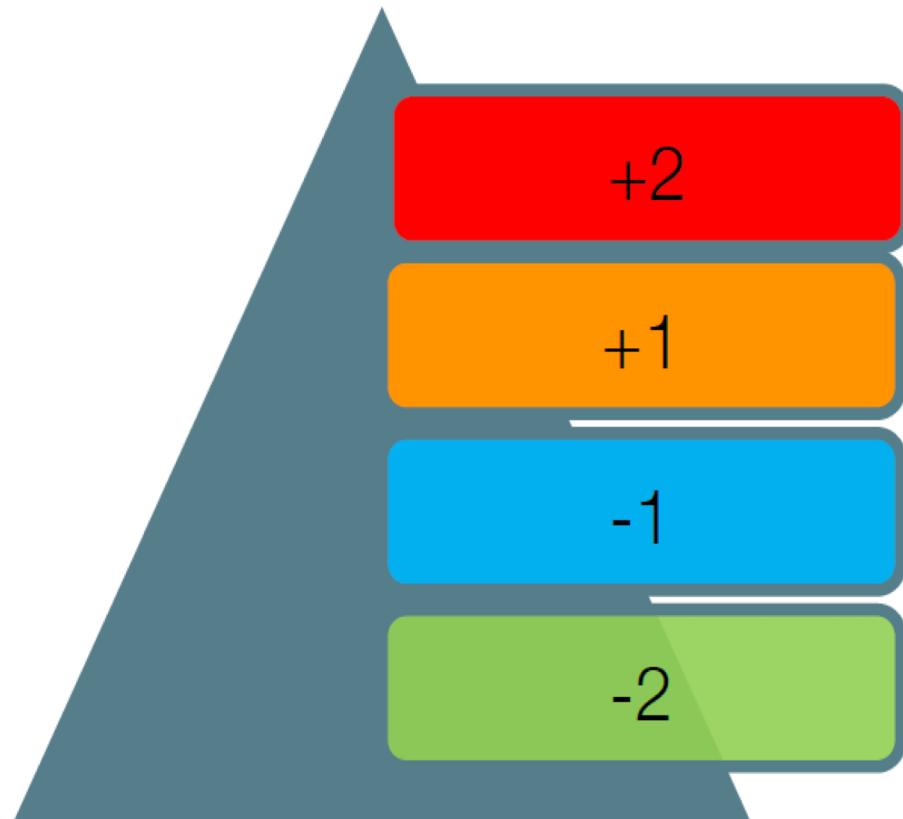
Outil simple d'utilisation
1 logiciel intelligent :
il suffit de cocher la réponse adaptée



Un support écrit à la disposition des agents et fonctionnaires

 GESTION DES PRATIQUES RELIGIEUSES	 GESTION DES SIGNES RELIGIEUX OSTENTATOIRES	 GESTION DES DEMANDES / COMPORTEMENTS SPECIFIQUES	 GESTION DE LA MIXITE	MOTS-CLES P 17	 POSTURE PRO & CADRE LEGAL P 33
<ul style="list-style-type: none"> - Un salarié peut-il prier dans l'entreprise pendant sa journée de travail? - Prières et enjeux de sécurité et de santé au travail? - Privatisation d'espaces collectifs ou d'installations de l'entreprise? - Ablutions et enjeux de sécurité / santé au travail? - Viande confessionnelle et Restauration d'entreprise? - Jeûnes alimentaires et postes sans risques? - Jeûnes alimentaires et postes à risques? - Refus d'exécution d'une tâche professionnelle au motif des convictions religieuses? 	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qu'un signe religieux? - Port de signes religieux ostentatoires et postes en Back-office? - Port de signes religieux ostentatoires et postes en Front-office? - La barbe est-elle un signe religieux ? - Port de signes religieux ostentatoires et entreprise Délégitaire d'une mission de service public (DSP) ? - Les tatouages ou bijoux doivent-ils être assimilés au port de signes religieux ? - Règlement Intérieur et interdiction du port de signes religieux ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Demandes d'aménagement d'horaire ? - Demandes d'autorisation d'absence ? - Demandes de changement de poste ? - Décoration d'un espace de travail personnel avec des affiches, objets et/ou photos religieux? - Comment agir sur un comportement prosélyte qui engendre une contrainte sur autrui ? - Des salariés peuvent-ils parler de religion, lire des ouvrages religieux ou parler en langue étrangère sur le lieu de travail et pendant la durée du travail? 	<ul style="list-style-type: none"> - Au nom de ses convictions, une personne peut-elle refuser de saluer un.e collègue du sexe opposé? - Au nom de ses convictions, une personne peut-elle refuser de communiquer avec le sexe opposé ? - Au nom de ses convictions, une personne peut-elle refuser l'autorité de son manager car il est du sexe opposé ? - Au nom de ses convictions, un.e salarié.e peut-il (elle) refuser d'honorer sa visite médicale d'embauche ou annuelle ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Ablutions P 18 - Alcool P 19 - Athéisme P 20 - Barbe P 21 - Burkin P 22 - Burqa P 23 - Casher P 24 - Carême P 25 - Halal P 26 - Hijab P 27 - Jilbab P 28 - Kippa P 29 - Niqab P 30 - Prosélytisme P 31 - Ramadan P 32 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur quels critères objectifs doit-on s'appuyer pour manager l'expression du fait religieux dans l'entreprise privée? P 34 - Les obligations spécifiques d'une entreprise privée Délégitaire d'une mission de service public (DSP)? P 35 - Les 5 postures professionnelles du management du fait religieux? P 36 - Neutralité d'apparence ? .. P 37 - Impartialité ? P 38 - Egalité de traitement ? P 39 - Harcèlement moral discriminatoire ? P 40 - Inclusion ? P 41 - Droit du travail ? P 42 - La laïcité en France ? P 43 - Loi du 09 décembre 1905 ? Suite et Fin..... P 44 & P 45 - Convention Européenne des Droits de l'Homme ? P 46

- LES 5 NIVEAUX DE COTATIONS SONT LES SUIVANTS :



COMPORTEMENTS & DISCOURS EXTÉRIEURS AUX DROITS ET
DEVOIRS DU FAIT RELIGIEUX, ENGENDRANT UN RISQUE POUR
LA SOCIETE

MANIFESTATIONS CONTRAIRES AU DROIT
JUSTIFIANT UNE ACTION DISCIPLINAIRE

MANIFESTATIONS PROBLÉMATIQUES POUVANT ÊTRE
SOLUTIONNÉES PAR DES ACTIONS INCLUSIVES

MANIFESTATIONS CONFORMES AU DROIT

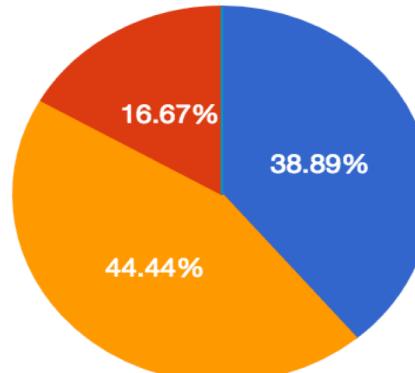
La réponse JE NE SAIS PAS est aussi possible



Résultats

GESTION DE LA LAÏCITE

du 10-10-2018



- MANIFESTATIONS CONFORMES : 0% (0)
- MANIFESTATIONS PROBLÉMATIQUES POUVANT ÊTRE SOLUTIONNÉES : 38.89% (7)
- MANIFESTATIONS CONTRAIRES AU CODE DU TRAVAIL, JUSTIFIANT UNE ACTION : 44.44% (8)
- COMPORTEMENTS & DISCOURS EXTÉRIEURS AUX DROITS ET DEVOIRS DU FAIT RELIGIEUX, : 16.67% (3)
- : 0% (0)
- : 0% (0)

Aide à la lecture

Exemple de compte – rendu

Relation à l'égalité femmes - hommes -

- 1 PEUT REFUSER TOUTE RELATION DE TRAVAIL (Exemples : Ne sert pas la main. Ne regarde pas dans les yeux.) PEUT TENIR OUVERTEMENT DES PROPOS DÉNIGRANTS et/ou OFFENSANTS SUR L'AUTRE SEXE. MAIS PEUT ACCEPTER UNE COMMUNICATION VERBAL MINIMALE, S'IL Y EST FORCÉ.



Relation à la diversité des convictions religieuses -

- 1 PRIVILÉGIE D'ÉCHANGER ET DE PARTAGER DES ESPACES AVEC DES PERSONNES QUI PARTAGENT SES CROYANCES (comportement communautariste), MAIS SE CONFORME A TOUTE CONSIGNE CONTRAIRE.



Relation aux jeûnes alimentaires -

- 1 CHERCHE PAR TOUS LES MOYENS A IMPOSER UN RYTHME DE TRAVAIL DIFFÉRENT et/ou PEUT NE RIEN DEMANDER MAIS ADOPTR UN COMPORTEMENT DIFFÉRENT, MOTIVÉ PAR LE RESPECT DE SES CROYANCES RELIGIEUSES. (Exemples : Impose un mois de congés. Change ses horaires de présence sans en aviser ses supérieurs. Part plus tôt. Arrive en retard. S'absente sans justification, etc.)



Relation à la diversité culturelle -

- 2 REFUSE DE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS CULTURELLES VOULUES PAR L'EMPLOYEUR DES QU'IL ESTIME QU'ELLES ENTRENT EN OPPOSITION AVEC SES CROYANCES, y compris lorsqu'elles sont obligatoires et incluses dans son temps de travail. IMPOSE A AUTRUI SON REJET DE TOUTE CULTURE, DIVERSITÉ DE PENSÉE, ETC. EXCLUT TOUTE PERSONNE N'ADHÉRANT PAS A CE POSITIONNEMENT.

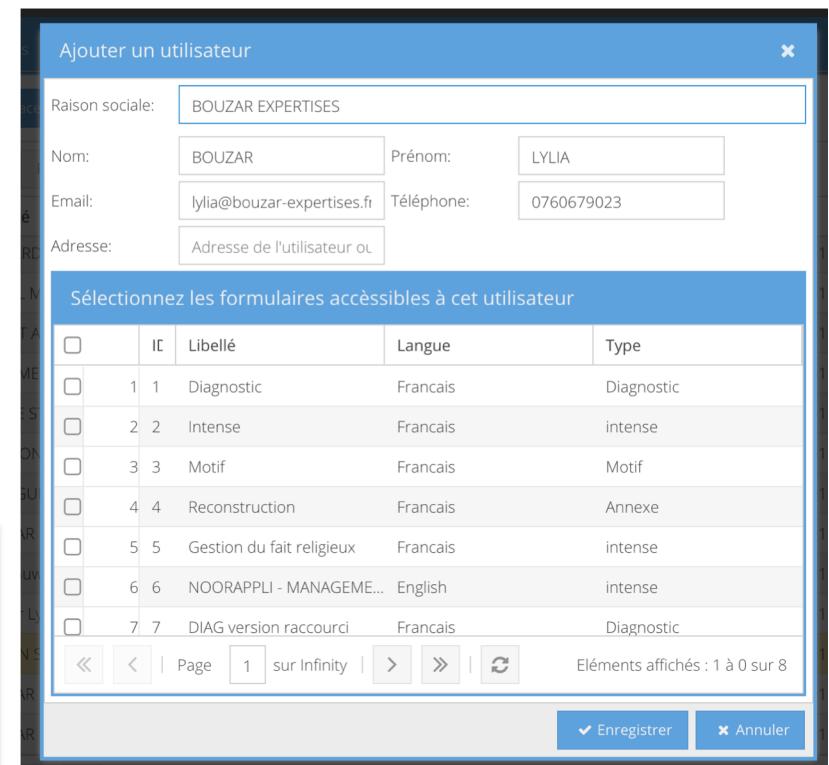


Outils respectant les obligations RGPD

L'unique collecte de données des logiciels NOORAPPLI concerne les utilisateurs, c'est-à-dire les professionnels (Utilisateurs Licenciés), telle que la capture d'écran l'illustre =>

Comme les CGU le stipule, aucune utilisation de ces données n'est réalisée : ni publicité, ni commercialisation.

La seule finalité de cette collecte de données personnelles est liée à l'identification personnelle de l'utilisateur pour se connecter.



Outils respectant les obligations RGPD

**Si un Utilisateur Licencié ne souhaite plus utiliser
NOORAPPLI :**

- 1 Il doit en informer le cabinet par mail ou courrier ;
- 2 À réception et dans un délai de 5 jours ouvrés, le cabinet procèdera à la suppression du compte de l'Utilisateur Licencié ;
- 3 Cette suppression engendre un effacement total des données collectées, sans sauvegardes ;
- 4 Le cabinet adresse à l'ancien Utilisateur Licencié par mail une confirmation de suppression de son droit d'accès et de ses données personnelles.

Outils respectant les obligations RGPD

Aucune collecte d'informations à caractère personnel n'est réalisée sur les personnes évaluées par les Utilisateurs Licenciés au sein de NOORAPPLI.

Le logiciel ne sollicite que le genre & un pseudonyme de l'individu, comme l'illustre le formulaire

En formation et dans les CGU, il a été expliqué qu'il ne fallait jamais mentionner d'éléments permettant l'identification des jeunes diagnostiqués ou évalués.

En respectant ces règles, chaque individu devient un dossier anonymisé, sans aucune donnée personnelle.

Comme stipulé dans les CGU, si l'Utilisateur Licencié inscrit des données personnelles compromettant l'anonymat des individus évalués, il en est personnellement et pénallement responsable.



Ajouter un nouveau dossier

Pseudo de l'individu

Masculin ou féminin ?

Masculin

Annuler Enregistrer

MES DOSSIERS

A Z

 salarié bus 001 Prochain rendez-vous Aucun	 salariée paye 002 Prochain rendez-vous Aucun	 jeune PJJ 1 Prochain rendez-vous Aucun
--	--	--

COMMENT FONCTIONNE
=> Cliquer

2 solutions d'installation du logiciel NoorAppli

- L'accès au logiciel se fait via une adresse sécurisée ex : <https://domaine.fr>
- Création des autorisations d'accès au logiciel (avec notre conseil juridique spécialisé sur les logiciels)
- La transition des données entre le navigateur et le serveur est cryptée grâce au certificat SSL Komodo
- Les données sont sauvegardées tous les jours sur le serveur
- Tous les systèmes de protection sont proposés par OVH : Firewall, Anti-DDoS, haute disponibilité
- Le cabinet Bouzar Expertises n'a pas accès aux données de ses clients (ne peut ni les consulter, ni les dupliquer, ni les communiquer)
- Une clause contractuelle sera signée : le cabinet s'engage à une obligation de moyens (utilisation du logiciel, mises à jour nécessaires à son fonctionnement et à sa pertinence, sécurisation des données stockées) mais pas d'obligation de résultats (d'où l'absence de consultation ou d'accès aux données de ses clients dont ils sont pleinement responsables)

- Installer le logiciel sur le serveur interne du client avec clauses contractuelles très spécifiques sur l'absence de session de la Propriété Intellectuelle et industrielle du logiciel en question.
- Le client doit fournir un serveur disposant de 2Go de RAM et d'au moins 100 Go d'espace de stockage afin de pouvoir déconnecter les outils d'Internet pour avoir un maximum de sécurité
- Le serveur doit avoir le logiciel Apache 2 d'installer, PHP 5.6 minimum et MySQL pour la base de données
- Autoriser les tâches CRON pour pouvoir effectuer des sauvegardes journalières
- Créer un nom de domaine qui pointera sur ce serveur pour donner un accès facile à l'application (<http://monappli>)
(dans ce cas, pas besoin d'un certificat SSL puisque tout se ferra en interne et que le serveur ne sera pas connecté à Internet).
(nécessitant intervention sur site du client)

OPTION 1

1

OPTION 2

2

→ Outil créé par :

✓ l'équipe du CPDSI et de Bouzar Expertises,
sous la direction scientifique de l'anthropologue du fait religieux Dounia Bouzar
(circulaire ministérielle pour prendre en charge les 1000 premiers radicalisés de France et pour former les équipes anti-radicalité des préfectures de 2014 à 2016, bilan financier et pédagogique à disposition)

→ A partir :

- ✓ du retour d'expérience avec nos (principaux) clients antérieurs :
EDF, ACCENTURE, GROUPE TRANSDEV, FEDEX, AIR FRANCE, DISNEYLAND PARIS... mais aussi avec des écoles de formation (CNFPT, IRTS, INSET ANGERS, IHEDN, ENM, ENAP...), des communes, des ministères ou des institutions.
- ✓ d'un travail statistique élaboré par le service du Professeur David Cohen, directeur du service pédo-psychiatrique de l'hôpital de la Salpêtrière de Paris, à partir de 450 radicalisés suivis par le CPDSI de 2014 à 2016
(Convention partenariale signée à disposition et article scientifique commun en voie de publication)

→ Travaux scientifiques en cours sous la direction de la Commission Européenne

- ✓ (2 rapports scientifiques qualitatif et quantitatif sur l'étude de 450 djihadistes remis par Dounia Bouzar - Projet de recherche européen Practicies)
(rapports publics en décembre 2018)